



FICHE DU POSTE

TECHNICIEN ROUTIER - ESPACE DE GESTION ROUTIERE DE MONTBELIARD

DIRECTION / SERVICE :	<i>Direction des routes, des infrastructures et des transports (DRIT) Service territorial d'aménagement de Montbéliard</i>
SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT :	<i>Responsable de l'Espace de gestion routière de Montbéliard</i>
LOCALISATION DU POSTE :	<i>Montbéliard</i>

CONDITIONS STATUTAIRES

CATEGORIE			FILIERE :	Administrative		Médico-sociale
A	B	C		Technique	X	Sociale
	X			Autre		
CADRES D'EMPLOIS :	<i>Technicien territorial</i>					
GRADES :	<i>Technicien ; technicien principal 2^{ème} et 1^{ère} classe</i>					
REGIME RIFSEEP :	<i>B7</i>					

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme souhaité et/ou requis :	<i>Niveau III dans le secteur des travaux publics</i>
Formations / habilitations obligatoires ou à prévoir :	
Expérience souhaitée :	<i>Maîtrise d'œuvre travaux (direction de l'exécution de travaux dans le cadre de chantier VRD), connaissance des techniques routières.</i>

FINALITES DE L'ENTITE

Le service territorial d'aménagement regroupe sur un territoire l'ensemble des équipes en charge de la gestion et de la maîtrise d'œuvre de l'entretien, de l'exploitation, et des travaux de sécurisation et d'amélioration des routes départementales. Il met en œuvre le volet routier du projet C@P25 et assure localement la représentation technique du Département. Son territoire recouvre la communauté de commune de Pays de Montbéliard Agglomération.

MISSIONS PRINCIPALES DU POSTE

Placé sous l'autorité fonctionnelle du chef d'EGR, le technicien routier est principalement chargé :

- D'apporter toute information donnant un sens à la connaissance du patrimoine routier par ses observations, ses suivis de dossiers ou d'opérations,*
- D'instruire toute demande d'autorisation concernant la gestion et l'exploitation du domaine public avec le contrôle de mise en forme des documents,*
- De contribuer à l'élaboration de différents programmes en proposant des opérations chiffrées,*

- De participer à la définition de stratégies techniques,
- D'assurer des missions de maîtrise d'œuvre travaux et de conduite d'opérations,
- D'être un élément responsable dans l'élaboration des commandes de son niveau et dans leur suivi,
- De suivre le déroulement d'opérations routières spécifiques et d'établir les documents techniques et administratifs s'y rapportant.

MISSIONS SECONDAIRES DU POSTE

ACTIVITES SPECIFIQUES DE L'AGENT

COMPETENCES

SAVOIRS	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances techniques routières et en particulier dans le domaine des chaussées. - Connaissance de base des règles fondamentales concernant les marchés publics de travaux, - Esprit de synthèse, - Qualités rédactionnelles.
SAVOIR – FAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la surveillance formalisée du réseau à l'échelle de son territoire en cohérence avec la politique départementale, - Participer à la surveillance périodique des ouvrages d'art (au sens de l'évolution du patrimoine), - Savoir proposer des opérations de maintenance et d'entretien, - Préparer les chantiers : DT/DICT, sécurité, organisation, déviation, signalisation, - Contrôler les travaux réalisés (quantités, qualité, délais), - Rendre compte des actions menées, - Proposer des anticipations aux difficultés détectées, - Assurer la gestion du DP en application du règlement de voirie départemental (en relation avec les occupants du DP, en contact avec les maires pour la gestion du DP en agglomération), - Instruire les dossiers (déviations, délivrances d'alignement, autorisations de voirie, dommages de travaux publics, dégâts au DP, publicité, manifestations sportives), - Donner un avis sur les dossiers d'urbanisme, - Participer à l'élaboration des dossiers d'exploitation de la route, en contrôler la mise en œuvre et le suivi, - Participer à l'instruction des dossiers contentieux (dommages de travaux publics, dégâts au DP).
SAVOIR - ETRE	<ul style="list-style-type: none"> - Rigoureux et méthodique, - Fiable et synthétique, - Soucieux du travail en équipe, autonome mais pas indépendant, - Professionnel dans ses relations (avec les élus, usagers, entreprises...).

INTERLOCUTEURS

INTERNES	EXTERNES :
<ul style="list-style-type: none"> - Collaborateurs du STA - Collaborateurs des autres services de la direction 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises - Maîtres d'ouvrage - Concessionnaires - Forces de l'ordre - Géomètres - Elus, riverains, usagers

CONDITIONS D'EXERCICE

Spécificités horaires	<i>Conditions générales de la collectivité (36 heures/semaine).</i>
Déplacements	<i>Déplacements possibles sur l'ensemble du département.</i>
Particularités liées au poste	<i>Agent assermenté pour constater les infractions prévues au code de la voirie routière, Mise à disposition par la collectivité des Equipements de Protection Individuelles nécessaires à l'exercice des différentes activités.</i>